

EPICERIES THES ET CAFES.

UN EXCELLENT CHOIX DE THE NOIR, De 3s. à 5s. 6d., De 2s. 6d. à 4s. 6d., et un Thé mélangé, d'un goût délicat, à 3s. le livre.

EXCELLENT CAFE PUR DE JAVA, A 1s. 6d., et de JAMAICA, A 1s. 3d.

Ces Cafés sont moulus au fur à mesure, et pour cette raison, sont toujours frais.

C. A. MARCHAND ET CIE., Coin des rues Notre-Dame et St-Denis.

NOUVELLEMENT RECU

LES SOUSSIGNES VIENNENT DE RECEVOIR de la Maison CROSS ET BLACKWELL, Un assortiment de toutes les variétés de leurs FAMEUSES SAUCES

SAUCES AUX CHAMPIGNONS ET AUX NOIX, Marinades assorties, Gélées, Marmelades, Viandes, Lauges et Jambons marinés et en pots

Poisson Frais, etc., PETITE MORUE FRAICHE ET FUMEE, HUITRES de Baltimore, A vendre par BRUNEAU ET DUFRESNE, 19 mars.

Poisson Salé

L'AUTOMNE 1861. SAUMON, MAQUEREAU, TRUITES, MORUE, POISSON BLANC, HARENGS d'écaille et de Labrador, A vendre par BRUNEAU ET DUFRESNE, 18 mars.

POISSON DE CONSERVE.

SAUMON FRAIS EN BOITE D'UNE ET QUATRE LIVRES, HOKAR (en boîtes d'une et quatre livres) SARDINES en boîte, demi et quart de boîte ANCHOIS et CREVETTES en petits Pots, A vendre par BRUNEAU ET DUFRESNE, 18 mars.

Affaires Commission

Le soussigné reçoit continuellement de la FLEUR, PREMIERE QUALITE, De différentes marques, qu'il offre en vente aux prix du marché.

LARD mes, prime et Epauler, Poisson blanc, Harengs, etc., Graine de Trèfle, etc.

CUIRS DE PLUSIEURS TANNERIES.

56,000 Enveloppes, Commercial, Buff seulement un DOLLAR le mille—prix ordinaire, \$1.30. No. 10, Grande rue St-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

Papier à note commercial,

Seulement 75 CENTS la rame—Papier à lettre \$1 la rame, No. 10, Grande rue St-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

Seu ement 50 cents la douzaine,

Pour des VERTS STEROSCOPIQUES, A choisir dans une grande variété, No. 10, Grande rue St-Jacques, J. ANDREW GRAHAM.

LE SIECLE, (De Paris),

Journal Quotidien, Politique et Littéraire, Conditions d'abonnement pour le Canada: Un an \$20 00 Six mois 10 00 Trois mois 5 00

Les abonnements datent du 1er et du 16 de chaque mois. Les personnes qui désirent renouveau leur abonnement ou celles qui voudraient souscrire à cet intéressant Journal, peuvent le faire en s'adressant personnellement ou par lettre à M. N. THOMPSON, au bureau du Journal Le Pays, à Montréal, seul Agent en Canada autorisé par l'Administration du Siecle, à recevoir des abonnements pour le Journal.

FERRONNERIE. Poêles de Cuisine

ENSEIGNE DU MARTEAU, No. 143, RUE ST-PAUL, No. 143

LE SOUSSIGNE INFORME SES AMIS ET le public en général qu'il tient en main un assortiment de Ferronnerie, Poêles de cuisine, parmi lesquels on trouvera le Victor, le Pearl, le Queens Choice, etc., etc. Aussi, Poêles avec chaudière de 30, 45 et 60 gallons.

G. LEPAGE, 143, rue St-Paul, 21 mai 1861.

POELES ALBANIAN A CHARBON

ON PEUT SE PROCURER LE NOUVEAU et populaire POELE A CHARBON de Manufacture Canadienne, et de prix très-réduits. Aussi, RAILWAY TOILE BUREAU, et une grande variété de POELES DE SALON et de PASSAGE.

GEO. HAGAR, 302, rue St-Paul, 7 nov.

POELES DE CUISINE.

LE SOUSSIGNE A CONSTamment en main des POELES DE CUISINE du plus beau genre, tels que: L'Empire, State, Victor, State, Good Samaritan, Peace Maker et le célèbre Poêle de Cuisine de Stewart si apprécié pour l'économie qu'il procure et pour son fini élégant. Ces Poêles sont fournis avec de petits appartements à chaleur, réservoirs, etc., etc., et sont propres aux Puyx à Eau chaude: ils sont vendus très-bas prix.

GEO. HAGAR, 302, rue St-Paul, 7 nov.

NOUVELLES MARCHANDISES DU PRINTEMPS.

Recues et déballées, Le contenu de 350 CAISSES ET BALLES DE

NOUVELLES MARCHANDISES,

Comprenant toute les Nouveautés de la Saison. Les marchandises de la ville et de la campagne sont livrées à venir examiner et assortir.

GEORGE WINKS ET CIE., BATTISE BOYER, Quartier de la Douane et rue des Commissaires, 27 mars.

200 balles de Coton jaune, largeur de 29 à 37 pouces

1000 pièces Coton long de "Horrocks", de 32 à 36 pouces

500 "Coton à Chemise, No. 1, 36 pouces (original)

Achetés en décembre dernier et beaucoup au-dessous de leur prix actuel.

A vendre par GEORGE WINKS ET CIE., 27 mars.

STATUE DE LA REINE.

LA LISTE DE SOUSSCRIPTION SERA ouverte jusqu'à SAMEDI prochain, le 8 de MARS, et pourra être vue aux places crâpées mentionnées après cette date, les noms des Sousscripteurs seront publiés.

Institut des Artistes, Association "Library Mercantile," Dawson et Fils, Pickup Hill, (Place d'Armes) Cabinet de Lecture, Institut-Canadien, Union St-Joseph, Fabre et Gravel, J.-B. Holland, Institut-Canadien-Français, Merchants' Exchange, Dolly, St-Lawrence Hall, 6 mars.

Bureau du Greffier.

CONSEIL LEGISLATIF, Québec, 14 février 1861.

LE TEMPS FIXE POUR RECEVOIR DES Pétitions pour Bills privés expirera

Jeudi, le dixième jour d'Avril, Et le temps fixé pour présenter des Bills privés expirera,

Jeudi, le dix-septième jour d'Avril, Mil huit cent soixante-deux.

J. F. TAYLOR, Greffier du Conseil Législatif.

DANS LE HAUT-CANADA.

Un avis inséré dans la Gazette Officielle et dans l'un des journaux publiés dans le comté ou l'un des comtés auquel s'applique la mesure demandée, ou s'il n'y existe pas de journal, la publication doit se faire dans le journal du comté le plus proche où il n'y a pas de journal.

Certifié, J. F. TAYLOR, Greffier du Conseil Législatif.

DANS LE BAS-CANADA.

Un avis inséré dans la Gazette Officielle, en français et en anglais, et dans un journal public en anglais et dans un autre publié en français dans le District auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal, ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la Gazette Officielle et dans le journal d'un District voisin.

Certifié, J. F. TAYLOR, Greffier du Conseil Législatif.

PAIN BLANO

PREMIERE QUALITE. LE SOUSSIGNE, A LA DEMANDE D'UN grand nombre de ses amis, s'est décidé à faire du PAIN BLANC, à la confection qu'il emploiera toujours de la fleur de première qualité, et apportera tous ses soins, et qu'il fera distribuer avec ponctualité au domicile de ses pratiques.

Il aura constamment en main du PAIN NATURE et toute sorte de PAIN BLANC, BIS, etc. Le soussigné espère, par son zèle et son activité, mériter l'approbation de son public, et qu'il n'a eu jusqu'ici dans sa branche.

REMI PROVOST, 471 rue St-Charles, 24 sept.

AVIS DIVERS

AVIS aux Capitalistes ou Propriétaires de Puits de Pétrole. UNE JEUNE PERSONNE CONNAISSANT la fabrication des Huiles de Clifton et de Pétrole, d'après les méthodes les plus économiques, et pouvant faire avec l'huile de Pétrole du Canada, la meilleure huile à brûler, dite (Kerosene Oil) désire trouver un capitaliste ou propriétaire pour ce genre d'exploitation.

N.B.—On traitera avec les personnes qui le désireront pour l'organisation de Fabriques à monter ou pour la vente du procédé.

S'adresser à: A. THIRIAULT, Chimiste Fabricant, 229, North Second, Williamsburg, L.-I. 27 mars.

AVIS.

LA SOCIETE EXISTANT ENTRE LES SOUSSIGNES comme fabricants de SAVONS DE TOILETTE, sous les noms et raisons de WHEELER & COE, a, ce jour, été dissoute de consentement mutuel.

WM. MOLSON, J. WHEELER, et J. 31

AVIS.

LE SOUSSIGNE AYANT PRIS DES ARRANGEMENTS avec une Assurance de première classe, assurera contre le Feu à la campagne particulièrement à des prix réduits.

ALEX. MOUSSAUX, No. 19, rue St-François-Xavier, 3 avril.

AVIS.

LA SOCIETE ENTRE H. L. JACOT ET CIE., et le soussigné, est expiré depuis le 5 de mars courant, et les personnes ayant des réclamations contre la dite société, sont priées de les présenter au soussigné d'ici au 10 AVRIL prochain.

JOS. J. RIVIERE, Montréal, 27 mars.

AVIS.

LE SOUSSIGNE SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

AVIS.

LES SOUSSIGNES SE SOIT ASSOCIES comme Avocats et Procureurs sous le nom de DRUMMOND et BELANGIER.

LEWIS T. DRUMMOND, L. BELANGIER, No. 34, Petite rue St-Jacques, Montréal, 17 déc. 1859.

MUNICIPALITE.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL, Cité de Montréal.

A JOHN BROOKE de la dite Cité de Montréal, écuyer, et SAMUEL DULLMORE de la Cité de Québec, dans la Province du Canada, ccr., syndics et administrateurs de la succession de feu CHARLES BROOKE, en son vivant de la dite Cité de Montréal, écuyer, décédé.

MUNICIPALITE.

COMMIS DEMANDÉ. LES SOUSSIGNES ADRESSES AU soussigné et écrites de la main de celui qui fait l'apposition, seront reçues à l'Hôtel de Ville, jusqu'à VENDREDI à MIDI, le ONZE courant, pour la place de Commis surnuméraire dans le bureau de l'Inspection de la Cité.

Salaires, \$400 par année.

Il est inutile de faire application, dans le cas où l'on ne saurait parler avec facilité les langues anglaises et françaises.

(Par ordre.) P. MAQUIGNON, Inspecteur de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 3 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE MONTREAL, Cité de Montréal.

A JOHN BROOKE de la dite Cité de Montréal, écuyer, et SAMUEL DULLMORE de la Cité de Québec, dans la Province du Canada, ccr., syndics et administrateurs de la succession de feu CHARLES BROOKE, en son vivant de la dite Cité de Montréal, écuyer, décédé.

MUNICIPALITE.

COMMIS DEMANDÉ. LES SOUSSIGNES ADRESSES AU soussigné et écrites de la main de celui qui fait l'apposition, seront reçues à l'Hôtel de Ville, jusqu'à VENDREDI à MIDI, le ONZE courant, pour la place de Commis surnuméraire dans le bureau de l'Inspection de la Cité.

Salaires, \$400 par année.

Il est inutile de faire application, dans le cas où l'on ne saurait parler avec facilité les langues anglaises et françaises.

(Par ordre.) P. MAQUIGNON, Inspecteur de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 3 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC, sous les enchères, LUNDI, le VINGT-HUITIEME jour d'AVRIL courant, à MIDI, (Par ordre.) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité, Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 2 avril 1862.

MUNICIPALITE.

VENTE DE L'ancienne bâtisse du Marché de la Rue Lamontagne. MARCHÉ DE LA RUE LAMONTAGNE. AVIS PUBLIC. LE SOUSSIGNE A VENDRE AU PUBLIC,

LE PAYS. — M. McDonald a osé se servir de ce mot dans une question...

LE PAYS.

MONTRÉAL: Jeudi, 10 Avril 1862.

Correspondance Parlementaire.

[Suite.]

Rien ne démontre aussi bien l'épou- vantable mauvaise foi de M. McDonald que les exemples mêmes qu'il cite pour soutenir sa position comme ministre.

Après avoir complètement dénigré l'assertion de M. Loranger que celui-ci n'avait rien fait...

Passons aux autres faits. En 1835, Lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, n'avait pas de siège en parlement.

Voilà, dit M. McDonald, il n'y a pas de nous qui violons quelquefois la pratique, voilà un ministre des affaires étrangères d'Angleterre qui est présentement dans le même cas que M. Morrison.

Voilà maintenant, nous, en quoi les cas diffèrent. Le 22 mai, le comté de Darlington se plaint de ce que le Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères n'a pas de siège dans le parlement.

Lord John Russell répond: "Si l'état de choses dont le noble Lord se plaint est été maintenu pendant une longue période, sa question eût été faite avec propos, mais l'absence de Lord Palmerston, du parlement, n'étant que temporaire, je ne puis donner d'autre réponse que celle que j'ai déjà donnée."

Voilà, y a-t-il un homme de bonne foi qui puisse prétendre que la réponse de lord John Russell n'implique pas la nécessité d'une réélection? Ici on ose prétendre que la chose n'est pas nécessaire! D'ailleurs le fait n'a-t-il pas suivi la déclaration? Lord Palmerston n'est-il pas là fait réélu?

— Ça n'a été qu'un mois de juillet d'absence? — Le temps n'est pas la principale question, pourvu qu'on le fasse assés tôt qu'on le peut? Or les mots "assés tôt" qu'on le peut" peuvent bien signifier quelques semaines, quelques mois même, car on ne réélect pas toujours des vacants à volonté, mais on ne peut raisonnablement prétendre qu'ils puissent être interprétés, surtout qu'ils puissent être interprétés comme permettant à une administration de laisser passer une élection générale sans chercher de siège pour celui de ses membres qui n'en a pas.

Il y a donc toute la différence du monde entre le cas de lord Palmerston et celui de M. Morrison, avec ce surcroît de culpabilité pour le cabinet canadien que celui-ci aussi a déclaré qu'il entendait faire élire M. Morrison, et qu'il a manqué à sa parole.

Plus loin, M. McDonald cite sir Robert Peel, qui admettait que le secrétaire pour les colonies n'est pas dans le parlement, dit "qu'il ne peut dire quand il y sera." Là-dessus M. McDonald s'écrie: "La cohorte des aveugles trompés aussi, et il faut prendre la peine d'expliquer à tous ces pauvres esprits que sir Robert Peel pouvait très raisonnablement ignorer quand une élection aurait lieu, sans pour cela contester qu'il eût avisé de la réponse de sir Robert Peel implique la nécessité pour le secrétaire des colonies de se trouver un siège, mais on se prévaut de ce que sir Robert Peel ne sait pas quand l'élection se fera pour éluder la question et lui attribuer une idée qu'il n'aurait pas, si indirectement que ce puisse être.

Dénigrer adroitement les faits, voilà l'un des principaux talents de M. McDonald; affirmer audacieusement le contraire de ce qu'il dit, sa plus haute qualité en tant qu'homme public.

Car il faut réellement être doué d'une certaine dose de courage, de ce courage qui consiste à ne tenir aucun compte du juste et du vrai, pour oser affirmer que le vice-roi d'Irlande occupe, là, précisément la même position que le gouverneur-général en Canada. Pour que la comparaison fût exacte, il faudrait au moins que l'Irlande eût son parlement et ses ministres responsables. Le vice-roi d'Irlande est un officier public exécutif; il n'a strictement rien à faire avec la sanction des lois; ses conseillers ne sont responsables qu'au ministre anglais; ici le gouverneur-général en Canada, il n'y a pas la moindre parité. M. McDonald a donc, quoiqu'on en dise, menti à sa propre conscience et trompé ses auditeurs par des assertions et affirmations qui n'ont rien de vrai.

Voilà maintenant, nous, en quoi les cas diffèrent. Le 22 mai, le comté de Darlington se plaint de ce que le Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères n'a pas de siège dans le parlement.

Lord John Russell répond: "Si l'état de choses dont le noble Lord se plaint est été maintenu pendant une longue période, sa question eût été faite avec propos, mais l'absence de Lord Palmerston, du parlement, n'étant que temporaire, je ne puis donner d'autre réponse que celle que j'ai déjà donnée."

Voilà, y a-t-il un homme de bonne foi qui puisse prétendre que la réponse de lord John Russell n'implique pas la nécessité d'une réélection? Ici on ose prétendre que la chose n'est pas nécessaire! D'ailleurs le fait n'a-t-il pas suivi la déclaration? Lord Palmerston n'est-il pas là fait réélu?

— Ça n'a été qu'un mois de juillet d'absence? — Le temps n'est pas la principale question, pourvu qu'on le fasse assés tôt qu'on le peut? Or les mots "assés tôt" qu'on le peut" peuvent bien signifier quelques semaines, quelques mois même, car on ne réélect pas toujours des vacants à volonté, mais on ne peut raisonnablement prétendre qu'ils puissent être interprétés, surtout qu'ils puissent être interprétés comme permettant à une administration de laisser passer une élection générale sans chercher de siège pour celui de ses membres qui n'en a pas.

Il y a donc toute la différence du monde entre le cas de lord Palmerston et celui de M. Morrison, avec ce surcroît de culpabilité pour le cabinet canadien que celui-ci aussi a déclaré qu'il entendait faire élire M. Morrison, et qu'il a manqué à sa parole.

Plus loin, M. McDonald cite sir Robert Peel, qui admettait que le secrétaire pour les colonies n'est pas dans le parlement, dit "qu'il ne peut dire quand il y sera." Là-dessus M. McDonald s'écrie: "La cohorte des aveugles trompés aussi, et il faut prendre la peine d'expliquer à tous ces pauvres esprits que sir Robert Peel pouvait très raisonnablement ignorer quand une élection aurait lieu, sans pour cela contester qu'il eût avisé de la réponse de sir Robert Peel implique la nécessité pour le secrétaire des colonies de se trouver un siège, mais on se prévaut de ce que sir Robert Peel ne sait pas quand l'élection se fera pour éluder la question et lui attribuer une idée qu'il n'aurait pas, si indirectement que ce puisse être.

Dénigrer adroitement les faits, voilà l'un des principaux talents de M. McDonald; affirmer audacieusement le contraire de ce qu'il dit, sa plus haute qualité en tant qu'homme public.

Car il faut réellement être doué d'une certaine dose de courage, de ce courage qui consiste à ne tenir aucun compte du juste et du vrai, pour oser affirmer que le vice-roi d'Irlande occupe, là, précisément la même position que le gouverneur-général en Canada. Pour que la comparaison fût exacte, il faudrait au moins que l'Irlande eût son parlement et ses ministres responsables. Le vice-roi d'Irlande est un officier public exécutif; il n'a strictement rien à faire avec la sanction des lois; ses conseillers ne sont responsables qu'au ministre anglais; ici le gouverneur-général en Canada, il n'y a pas la moindre parité. M. McDonald a donc, quoiqu'on en dise, menti à sa propre conscience et trompé ses auditeurs par des assertions et affirmations qui n'ont rien de vrai.

Voilà maintenant, nous, en quoi les cas diffèrent. Le 22 mai, le comté de Darlington se plaint de ce que le Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères n'a pas de siège dans le parlement.

M. McDonald a osé se servir de ce mot dans une question ou le tort est aussi clairement de son côté qu'il est clair que le soleil existe; et veuillez remarquer qu'immediatement après avoir dit cela, il rappelle la proposition faite par Sir Robert Heron de faire disparaître la Necessité ou se trouverait les ministres de la couronne de se faire réélire.

Ah! il y a nécessité! Vous l'admettez, vous citez le mot, et tout votre discours a pour objet de prouver que cette nécessité n'existe pas!

Voilà la première fois que je vois M. McDonald tomber dans une aussi grossière contradiction. Il faut que la question soit bien évidente en elle-même, et la position du gouvernement bien insoutenable, pour qu'un homme si habitué à éluder, dénigrer, transformer les questions, ait été forcé de subir la vérité dans ce cas-ci!

Eh bien oui, il y a nécessité, pour un membre du cabinet, en Canada, d'être dans la législature. Cela a toujours été regardé comme incontestable, et cela a toujours été admis même par l'administration actuelle, et par M. McDonald en particulier. Cette administration n'a jamais eu elle-même une autre pratique jusqu'à la nomination de M. Morrison en 1860.

Quand M. Spence, M. Morrison et M. Cayley ont été battus, en 1857, aux élections générales, n'a-t-on un instant songé à les conserver ministres sans siège en Parlement? Pas le moins du monde. M. Spence et M. Morrison ont résigné de suite, et M. Cayley a obtenu un comté au moyen d'une intrigue. Si on a raison aujourd'hui, pourquoi n'aurait-on pas raison autrefois?

Si on a raison aujourd'hui, pourquoi avoir envoyé les trois ministres qui viennent d'être nommés se faire réélire? Mais le ministère lui-même, M. McDonald lui-même a reconnu, en 1860, la nécessité de faire élire M. Morrison! Trois tentatives ont été faites; et quand on s'est vu battu et repoussé par les électeurs, on s'est enfin déterminé à dire que la chose n'était pas nécessaire, non-seulement après avoir promis de la faire, mais après avoir prouvé que l'on s'y croyait réellement tenu.

Des le commencement de la session de 1859, M. Nelson pose au ministre la question suivante: "Est-ce l'intention du gouvernement de conserver M. Morrison comme ministre sans le faire entrer en Parlement?" (1)

Que répond M. McDonald? "Ce n'est pas l'intention du gouvernement de laisser M. Morrison dans sa charge actuelle sans le faire entrer en Parlement, et nous prendrons la première occasion de lui trouver un siège."

Le gouvernement, en faisant cette réponse, était pleinement dans son droit et dans les convenances constitutionnelles, car il pouvait réclamer un temps raisonnable pour faire entrer M. Morrison en Parlement.

Mais quand le gouvernement a laissé passer même les dernières élections générales sans faire une tentative pour faire élire M. Morrison, était-il encore dans le droit et les convenances? La Minerve elle-même, que tant de ministres ont nommé comme un modèle d'impartialité, n'oserait l'affirmer!

D'ailleurs M. McDonald s'enferme constamment dans ses propres arguments et dans ses citations. Il dit qu'il n'a pas opposé au gouvernement, M. Hennessy, ne le blâme pas de laisser en dehors du Parlement le Procureur-général et le Soliciteur-général pour l'Irlande. Il ne l'approuve toujours pas, de plus il regrette le fait comme étant sans précédent. C'est donc une exception, le fait relatif à Lord Palmerston aussi est une exception; celui relatif au Procureur-général d'Angleterre aussi est une exception. Voilà donc trois exceptions en 28 ans, trois exceptions que les différents cabinets eux-mêmes admettent comme telles et dont ils s'excusent le mieux qu'ils peuvent; et admettez la loyauté ou le bon-sens ministériel, c'est sur ces trois exceptions que M. McDonald se base pour prétendre que la première exception de ce genre en Canada, exception désavouée par lui comme telle en '60 et '61, doit devenir règle générale et permanente de pratique constitutionnelle et administrative!

Dans quel pays a-t-on jamais vu des prétentions aussi exorbitantes, d'aussi grossières insultes au plus simple sens commun? Mais voyez le sophisme impudent, le parti pris de faire des dupes et dans la législature et dans le pays!

M. (M. Hennessy) n'a pas prétendu le moins du monde qu'il fut inconstitutionnel que le principal conseiller de la Couronne pour l'Irlande fût hors du Parlement?

Et comment aurait-il pu le prétendre, quand le principal conseiller de la Couronne pour l'Irlande n'est pas ministre et n'a pas de siège dans le cabinet anglais? M. Morrison n'a-t-il pas un comté en son siège dans le cabinet canadien? Toujours des comparaisons faussées: toujours des dénigrement malhonnêtes à offrir à ceux à qui l'on parle!

Mais, observa M. McDonald, M. Morrison n'était pas député quand il a été élu.

Ah, on a donc violé deux devoirs au lieu d'un, celui de trouver un siège pour chaque ministre, et celui de donner au peuple l'occasion de décider si le ministre possède la confiance d'un collège électoral.

Quand on fait réélire immédiatement trois députés que l'on vient de faire ministres, peut-on prétendre que l'obligation de trouver un siège pour un ministre choisi hors de la législature n'existe pas?

Mais il y a bien mieux en fait de sophisme audacieux et impudent. "Vous en avez fait autant, dit M. McDonald, à M. Foley, quand vous avez choisi M. Holton en 1858."

Et la majorité de trouver cela juste et beau! Encore un raisonnement qui n'a pas le plus léger bon sens et qui fait décomposer pour en faire sortir le vide à des gens qui croient comprendre la

constitution bien mieux que l'opposition. Le mal n'est pas d'avoir choisi un ministre hors de la Chambre; cela est parfaitement légitime pourvu qu'on ait l'intention de le faire élire, et qu'on réalise cette intention dans un temps raisonnable. Or M. McDonald, après avoir promis de faire élire M. Morrison, l'a laissé pendant deux ans sans siège dans la législature; ce n'est plus là un temps raisonnable, surtout quand on n'a pas voulu profiter des élections générales; et cela constitue le gouvernement en état de délit de mauvaise foi.

Ici encore la comparaison est grossièrement inexacte, car on ne peut pas dire que le ministre Brown-Dorion n'ait pas l'intention de faire élire M. Holton, et comme il a été victime d'une supercherie qui classe sir Edmund Head comme le plus vil fourbe de toute notre histoire coloniale, il n'a pas même pu montrer sa bonne volonté de réaliser cette intention. Il n'y a donc pas le moindre degré de culpabilité chez l'administration Brown, pendant que chez le cabinet actuel il y a faute prolongée pendant 26 mois, plus de deux ans!

Le fait est qu'à chaque phrase, à chaque raisonnement de M. McDonald, il ne pouvait faire autrement que de se dire à lui-même: "Tenez, messieurs mes amis, en voici encore une que vous allez gôber comme chose vraie et juste."

Tout le discours de M. McDonald n'a été qu'un pari contre le bon-sens, et il l'a gagné vis-à-vis de la majorité; et il y a plus, quelques membres ont répété ses sophismes, et M. Cartier lui-même, après une courte série de plus lourds compliments qui soient jamais sortis de la bouche d'un mauvais phraseur, ne manqua de répéter, comme un élève bien dressé et bien taponné, le raisonnement basé sur la nomination de M. Holton. Puis la réaffirmation obligée que rien n'exige que les ministres soient membres de la législature; cela n'est pas plus étonnant après tout que d'affirmer cette énorme ignorance que lui M. Cartier peut constituer un élément formel un ministère à lui seul!

Que disent quand les interprètes même de la constitution sont si forts sur le chapitre qu'aucune absurdité ne peut leur faire dévaler vers le bon sens et la vérité?

M. J. S. McDonald fit remarquer combien il était étrange que plusieurs candidats haut-canadiens qui avaient fait leur élection sur le *pro-Morrison* fussent maintenant volte-face et défendissent le gouvernement pour un acte qu'ils avaient si énergiquement blâmé sur les *hustings*.

La même chose se voit pour le Bas-Canada. Jeudi dernier, un des députés les plus instruits du Bas-Canada, déclara le ministère complètement inexécutable sur l'affaire Morrison; hier au soir il votait avec lui. Hier matin un autre disait: "Le plus mauvais vote que j'aie donné l'année dernière, a été celui sur l'affaire Morrison." Le soir même celui-ci avait voté avec le ministère!

M. Street fit un discours très fort contre le gouvernement, que le *Chronicle* a dénigré aussi complètement qu'il lui a été possible.

Ses premiers mots furent que le Procureur-général du H.-C. avait totalement failli à le convaincre que la conduite du gouvernement fut justifiable, car si on était excusable avant les élections générales, on ne l'était certainement plus après.

C'est un principe de tout gouvernement intitulé *responsable* que les ministres doivent être approuvés par le peuple de leur acceptation de leurs charges. Là où on n'observe pas ce principe, la responsabilité n'existe plus, le gouvernement n'est plus viable.

Pourquoi a-t-on renvoyé les nouveaux ministres se faire réélire? Hox, J. A. McDONALD. Ils ont perdu leurs sièges!

M. STREET. Mais vous dites qu'ils n'ont pas besoin de siège, et que pourvu que le gouvernement ait la confiance de la majorité de la législature ils peuvent n'en pas faire partie!

Tout le discours de M. Street fut une condamnation énergique, sans réserve comme sans palliatif, de la conduite du gouvernement dans l'affaire Morrison. Quelle ne fut donc pas la surprise du public quand on entendit le même M. Street déclarer que malgré cela il voterait avec l'administration, nonobstant qu'il fut obligé de dire qu'il y avait eu violation palpable de toute la pratique constitutionnelle anglaise.

S'il est quelque chose, en bonne logique et en pratique ordinaire, qui démontre victorieusement un tort quel que part, c'est le fait que les amis mêmes de la partie incriminée avouent ses torts. Eh bien voilà trois hommes éminents du parti ministériel, M. J. H. Cameron, M. Street et M. C. S. Cameron qui tout en votant avec les ministres disent, les deux premiers, qu'il a eu tort au point de vue de la responsabilité ministérielle et du respect dû à la constitution, et le second qui s'ils n'ont pas absolument violé la constitution, ils ont commis une lourde bévue.

Quoi qu'en disent les journaux et correspondants ministériels, M. Cartier fait assez pauvre contenance quand il s'entend ainsi flatter par ses propres amis. Il essaya deux fois d'adresser une plate flatterie à M. Street qui n'y fit aucune attention.

Comme conclusion de tout ce que nous venons de voir, je vous rappellerai l'appréciation si raisonnable qu'ont donnée de la position actuelle de M. John A. McDonald, Messieurs J. S. McDonald et Drummond.

Il est du dernier naturel, ont dit ces deux Messieurs, que M. McDonald essaie aujourd'hui de détruire la notion de la responsabilité ministérielle, il a toujours été l'adversaire des droits populaires, et toujours le champion de l'absolutisme. Il est aujourd'hui aussi violent adversaire des droits du peuple qu'en 1841, 43 et 44, alors qu'il votait invariablement contre toute proposition tendante à établir une saine pratique constitutionnelle.

L'intention réelle de M. McDonald paraît être en effet de profiter du temps qu'il passe au pouvoir pour créer de la confusion, démoraliser les esprits, et faire regarder comme matières indifférentes les plus odieuses violations de

la constitution et de la responsabilité ministérielle. Aidé en cela par son collègue du Bas-Canada qui est trop bête comme homme d'état pour comprendre le danger des roueries de M. McDonald, et APRÈS M. LE DELGOUR il a réussi à libérer dans les esprits de beaucoup de libéraux, sincères autrefois, des idées profondément anti-libérales, des principes du plus pur tyranisme, et il a eu le talent, dans la guerre acharnée qu'il fait aux idées libérales, au principe de la responsabilité au peuple, de se donner M. Cartier pour porte-parole.

Noble emploi pour un homme qui se dit bon Canadien!

Malgré la longueur de cette lettre, je ne puis passer sous silence le magnifique discours de M. McGee sur l'amendement Foley.

Après avoir établi la vraie doctrine constitutionnelle avec cette supériorité d'éloquence et de bon sens pratique qui le caractérise après avoir mis en pièces par les plus terribles succès à bout portant le *splendideur en chef* de l'administration, M. Dunkin, après avoir tenu l'assemblée dans un feu de dix minutes sur le compte de ce dernier et de M. Richardson du Haut-Canada, (1) le vieux M. Ryerson, M. McGee prit de nouveau à parler de ces précédents discours et donner une explication sur ses paroles relatives à la représentation basée sur la population. Il expliqua qu'il ne croyait pas la tactique actuelle de l'opposition haut-canadienne complètement sage, vu que ce n'était pas après tout au Bas-Canada à trouver des remèdes aux maux du Haut. Ce n'est pas le Bas-Canada qui se plaint, c'est donc au Haut qui se donne comme victime d'un si grand mal, à proposer une mesure qui satisfasse le Haut-Canada sans empiéter sur les droits du Bas.

C'est aux membres du Haut-Canada à la trouver, à la préparer, car ce n'est pas à nous à chercher des remèdes à une position dont nous ne souffrons pas. Que nos amis viennent devant la Législature avec une mesure raisonnable, fondée sur l'égalité des droits et non sur l'ascendance donnée à leur section, et je ne doute pas, dit-il, que mes amis et moi ne fissions tout en notre pouvoir pour en favoriser la passage.

Voilà la meilleure réponse à ceux qui accusent M. McGee d'être anti-bas-canadien dans ses principes et ses tendances.

Etat-Unis. Le bulletin des nouvelles américaines sur les deux derniers jours est assurément un des plus importants que nous ayons reçu depuis le commencement des hostilités aux Etats-Unis. En premier lieu le télégraphe nous apprend la capture presque sans coup-fier de l'île No. 10, avec tout ce qu'elle contenait de matériel et de munitions.

Puis nous voyons qu'une grande bataille qui a duré deux jours a eu lieu sur la rivière Tennessee, entre les troupes fédérales sous le commandement des généraux Grant et Buell et les troupes rebelles sous Beauregard et Johnston. Nous résumons comme suit les détails que nous recevons, et qui nous paraissent être fort exactes, en ce qui a trait à la perte occasionnée que l'on fixe à 55,000 hommes pour les deux côtés; 20,000 unionistes et 35,000 rebelles.

A l'île No. 10, le général Pope a pris 3 canonniers, 3,000 prisonniers, 100 canons de siège, plusieurs batteries de campagne, une immense quantité de petites armes, des tentes, des chariots d'ordonnance, des chaux et des provisions et il n'a pas perdu un seul homme.

Le 6, (dimanche) les rebelles sous le commandement de Beauregard ont attaqué les forces unionistes commandées par le général Grant, à Pittsburgh Landing. La bataille, engagée dès l'aurore, a duré toute la journée, sans avantage décisif d'aucun côté. Il paraît que 300 hommes qu'on disait avoir été atteints par l'avant-garde des rebelles qu'ils ont confondus par de simples piquets.

L'armée rebelle chargée immédiatement de sonder avec admiration les nombreux mystères qu'il offre à la science, pour le temps présent on se borne à le définir exactement. M. Adams, au "risque de dépopulariser la science, je dois dire, ajoute le savant professeur, que si nous connaissons l'électricité, par l'observation de ses effets dans la nature, personne ne peut se flatter de savoir réellement ce que c'est que "l'électricité."

La séance devait commencer par quelques expériences sur l'électricité statique, c'est-à-dire celle qui, s'obtient au moyen du frottement, reste à l'état inerte sur une surface quelconque, et qu'il faut soulever avec un conducteur pour lui faire produire ses effets.

Malheureusement cette espèce d'électricité, qui fait la matière de si brillantes expériences, ne peut se développer, ou plutôt se recueillir en abandonnant dans une atmosphère chargée d'humidité, et comme il avait plu toute la journée, l'air en était si imprégné le soir que l'on en était incommodé. Ajouté à cela la réunion d'une grande foule dans la salle, ce qui augmentait encore l'humidité naturelle de l'air, et l'on comprit que l'électricité se déchargait dans l'atmosphère à mesure que la machine la produisait.

Ce contre-temps sur lequel le savant professeur n'avait aucun contrôle, empêcha plusieurs expériences, et la seule que l'on put obtenir fut la combustion de l'alcool en lui communiquant l'électricité avec la main.

Déjà on passa aux expériences avec l'électricité dynamique, c'est-à-dire celle à courant continu, que l'on obtient au moyen de la décomposition chimique du zinc dans une eau acidulée, ce qui se fait au moyen d'un appareil appelé la pile de Volta. On avait placé une pile dans une chambre voisine et deux fils conducteurs amenaient l'électricité dans la salle. M. le professeur fit, par l'application de l'électricité dynamique, d'intéressantes démonstrations sur l'aimantation des métaux, et développa lucidement toute la théorie de la télégraphie électrique. Puis il passa aux nouvelles théories sur les courants d'induction et

SECOND JOUR DE LA BATAILLE.

Le général Buell étant arrivé sur le champ de bataille le soir du premier jour, la lutte recommença de grand matin, la division du général Nelson occupant la gauche et celle du général Wallace la droite.

Les troupes du général Nelson ouvrirent un feu terrible et avancèrent sur l'ennemi.

La fusillade s'étendit sur toute la ligne et eût un terrible effet.

Les généraux McClelland, Sherman et Harburt, quoique épuisés par le combat de la veille, recommencèrent la lutte avec vigueur, mais la résistance des rebelles était terrible et digne d'une meilleure cause; néanmoins la supériorité de notre artillerie l'emporta. Sachant cependant que leur défaite serait peut-être le coup de grâce porté à leur cause, leurs généraux revinrent à la charge par une attaque de flanc, et eurent quelque succès. Néanmoins la gauche sous le gén. Nelson ne se laissa pas entamer, et vers une heure, le général Buell avait réussi à déborder l'ennemi et à s'emparer de leurs batteries. Une troisième attaque eût lieu pourtant sur la gauche, mais des renforts envoyés par les généraux Ward et Thomas arrivant constamment, le général Buell put de nouveau reprendre l'offensive.

A 3 h. le général Grant vint à la gauche, où des régiments frais avaient été envoyés, et s'apercevant que l'hésitation se mettait dans les rangs ennemis, il fit faire une charge générale qui détermina le succès de la journée. Le général Buell poursuivit les rebelles et à 5 h. toute l'armée était en retraite sur Corinth, chaudement poursuivie par la cavalerie.

Un matériel considérable a été pris et beaucoup de prisonniers. La perte des fédéraux est considérable. Le général Prentiss a été blessé. On dit que le général Johnston a été tué et Beauregard blessé.

Dans l'après midi, les rebelles étaient commandés par les généraux Breckenridge et Johnson.

Washington 9. — Le département de la guerre a reçu la dépêche suivante: Nos troupes ont pris possession de l'île No. 10 et des ouvrages sur le Tennessee, sous le commandement du général Buell. 17 officiers, 368 soldats, 100 malades et 100 travailleurs se sont rendus sans conditions prisonniers. Onze ouvrages en terre, contenant 70 canons rayés de 32 à 100, des magasins bien fournis de munitions et de provisions, quatre steamers sont tombés en notre pouvoir.

Une Séance Expérimentale à l'Université. Nous avons reçu de notre correspondant de Québec le compte-rendu de nos publications ci-dessous, et daté du 4 avril:

J'ai eu le plaisir d'assister, jeudi soir, à une intéressante soirée, donnée dans la grande salle de l'Université, par M. Hamel, professeur de physique et de chimie de ce bel établissement, M. Hamel est allé à Paris faire un cours complet de ces deux sciences, et la manière dont il a entretenu l'auditoire, démontre assez qu'il les a consciencieusement étudiées, et que ses supérieurs, en l'envoyant à Paris avaient su parfaitement apprécier tout à la fois la nature de son talent et sa haute capacité.

La belle salle de l'Université était encombrée de spectateurs, la galerie remplie de dames. A une extrémité de la salle avaient été disposés les différents appareils destinés à élucider, par des expériences, les explications du professeur.

M. Hamel ouvrit la séance par quelques remarques préliminaires sur l'électricité, cet agent si subtil que l'on connaît par ses effets, dont on a déjà découvert de nombreuses et utiles propriétés, mais qu'on fond personnellement connaît dans son essence.

Agent inoffensif dans certaines conditions; d'une incompréhensible puissance dans d'autres, nous devons nous borner simplement à sonder avec admiration les nombreux mystères qu'il offre à la science, pour le temps présent on se borne à le définir exactement. M. Adams, au "risque de dépopulariser la science, je dois dire, ajoute le savant professeur, que si nous connaissons l'électricité, par l'observation de ses effets dans la nature, personne ne peut se flatter de savoir réellement ce que c'est que "l'électricité."

La séance devait commencer par quelques expériences sur l'électricité statique, c'est-à-dire celle qui, s'obtient au moyen du frottement, reste à l'état inerte sur une surface quelconque, et qu'il faut soulever avec un conducteur pour lui faire produire ses effets.

Malheureusement cette espèce d'électricité, qui fait la matière de si brillantes expériences, ne peut se développer, ou plutôt se recueillir en abandonnant dans une atmosphère chargée d'humidité, et comme il avait plu toute la journée, l'air en était si imprégné le soir que l'on en était incommodé. Ajouté à cela la réunion d'une grande foule dans la salle, ce qui augmentait encore l'humidité naturelle de l'air, et l'on comprit que l'électricité se déchargait dans l'atmosphère à mesure que la machine la produisait.

Ce contre-temps sur lequel le savant professeur n'avait aucun contrôle, empêcha plusieurs expériences, et la seule que l'on put obtenir fut la combustion de l'alcool en lui communiquant l'électricité avec la main.

Déjà on passa aux expériences avec l'électricité dynamique, c'est-à-dire celle à courant continu, que l'on obtient au moyen de la décomposition chimique du zinc dans une eau acidulée, ce qui se fait au moyen d'un appareil appelé la pile de Volta. On avait placé une pile dans une chambre voisine et deux fils conducteurs amenaient l'électricité dans la salle. M. le professeur fit, par l'application de l'électricité dynamique, d'intéressantes démonstrations sur l'aimantation des métaux, et développa lucidement toute la théorie de la télégraphie électrique. Puis il passa aux nouvelles théories sur les courants d'induction et

en fit voir quelques applications pratiques. L'expérience la plus intéressante, probablement parce qu'elle était la plus nouvelle, fut le passage d'un jet continu d'électricité à travers un tube de verre en zig-zag, où on avait fait le vide, chaque pointe du zig-zag se terminant dans une boule d'un pouce et demi de diamètre. A chaque interruption du courant électrique, le jet lumineux que l'on voit dans le tube disparaît instantanément, mais il reste dans les boules une espèce de phosphorescence lumineuse qui disparaît avec une certaine lenteur.

La dernière expérience, qui devait être la plus brillante, aurait fait voir quel puissant moyen d'éclairage on pouvait obtenir au moyen de l'électricité, en dirigeant au moyen des deux fils conducteurs de la pile, sur deux petits cylindres de charbon, terminés en pointe, que l'on rapproche au moyen d'un mécanisme disposé à cet effet. Quand les deux pointes sont en contact, l'électricité produit un courant lumineux dont l'intensité est extraordinaire. C'est de toutes les lumières artificielles celle qui se rapproche le plus de la lumière du soleil. L'expérience marqua en partie parce que la pile, ayant été trop longtemps en action, avait perdu une partie de sa force, mais on vit quelques jets lumineux assez brillants pour faire comprendre ce qu'un courant continu suffisamment alimenté eût pu produire.

Somme toute, la soirée fut très intéressante et surtout instructive, et l'auditoire en vit assez pour se convaincre que le professeur est instruit et habile; que l'Université est fournie des meilleurs instruments de physique et de tous les accessoires nécessaires à l'enseignement des sciences positives, enfin que l'établissement a su se mettre au niveau de la science de l'époque, et marche de pair avec ses aînés des autres pays, en fait de dévouement à la science et au choix des méthodes les plus améliorées.

Un des compositeurs dont la France s'honore le plus, M. Halévy, vient de mourir prématurément à Nice, à l'âge de soixante et un ans; son talent, loin de décliner, s'était retrempe dans les reves et les études dignes de la *Jeune*, de l'*Eclair*, de la *Revue*, de *Chypre*, de *Val d'Andorre*, de *Charles VI*, et autres compositions où l'inspiration s'alliait à la science. Que de chants de M. Halévy sont restés et resteront dans la mémoire de tous! D'innombrables regrets accueillent la triste nouvelle de la mort d'un artiste qui avait contribué si puissamment à la gloire de la musique française.

Un des plus vieux journaux de Londres, le *Morning Chronicle*, a cessé de paraître. Il datait de 1770, et atteignait par conséquent sa quatre-vingt-douzième année. Ce doyen des feuilles périodiques de Londres avait pour collaborateurs les plus brillants écrivains politiques du parti libéral. Il avait été l'organe du parti whig; mais abandonné par les peelsites qu'il avait soutenus, il s'était permis des variations politiques qui l'ont conduit au tombeau.

Vente spéciale et sans réserve de ferronneries, ce soir et les soirs suivants. M. A. Bryson vendra, sans réserve, à ses magasins, No. 202 rue St-Paul, à commencer de ce soir, une consignment choisie de ferronneries de Birmingham, Sheffield et Américaines, qui mérite toute l'attention du commerce. — Voir l'annonce.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES. PARLEMENT PROVINCIAL. ASSEMBLEE LEGISLATIVE. QUÉBEC, 8 AVRIL.

Après l'expédition de la dépêche, hier soir, un grand nombre de projets de loi furent présentés et lus pour une première fois.

En réponse à M. Langevin, l'hon. M. Cartier dit qu'il n'entre pas dans l'intention des ministres de soumettre durant la présente session du Parlement aucune mesure relative aux subsides des vapeurs océaniques ou de pouvoir à la régularité des transports ou à la sûreté des passagers, et que le gouvernement n'a pas plus l'intention d'introduire aucune mesure pour substituer une police provinciale au corps actuel, non plus qu'aucune autre mesure pour pourvoir à la liquidation des dettes des districts municipaux du Bas-Canada, telles que garanties par le Parlement provincial par un statut passé dans la 8ème année du règne de Sa Majesté, Chap. 77.

En réponse à M. Lafontaine, l'hon. M. Cartier dit que tous les cadastres des seigneurs sont complets, à l'exception de 2 ou 3 qui sont actuellement sous considération.

L'hon. M. J. S. McDonald s'informe si le gouvernement a l'intention de demander une nouvelle appropriation, et pour quel montant, pour compléter les édifices parlementaires à Ottawa.

L'hon. M. Cuchon répond qu'il est dans l'intention du gouvernement de demander une nouvelle appropriation, durant la présente session, mais que le montant de cette appropriation n'est pas encore définitivement connu.

En réponse à M. Ryker, l'hon. M. J. A. McDonald dit que le gouvernement n'a pas l'intention de donner de nouvelles armes aux corps de volontaires, avant que les affaires de milice ne soient réglées.

En réponse à M. C. Cameron, l'hon. J. A. McDonald dit que le gouvernement a actuellement sous sa considération le rachat des témoins dans les causes criminelles.

M. Burenat propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur de soumettre devant la Chambre le relevé des dépenses encourues par la Commission de la tenue seigneuriale, depuis la date de sa nomination jusqu'au 31 décembre

Le même député propose qu'une adresse soit présentée au gouverneur-général, lui demandant de mettre devant la chambre copie...

NOUVELLE MAISON CANADIENNE. MALO & RITCHOT, Marchands-Tailleurs, No. 198, rue Notre-Dame, (En face du Crystal Block) MONTREAL.

Licitation Volontaire. SERA VENDU AU PLUS OFFRANT ET S'ouvrant à midi, le 10 Avril 1862, le PREMIER MAI prochain...

VENTE PAR ENCAN. PAR L. DEVANY. VENTES A L'ENCAN. Magasins du Soussigné, No. 159 CATHEDRAL BLOCK, Rue Notre-Dame.

VENTES PAR ENCAN. PAR SHAW ET FRERE. VENTES IMPORTANTES. Les articles suivants sont en vente...

VENTES PAR ENCAN. PAR ALEX. BRISON. FERRONNERIE. Vent de démolition et agrégation. Le sous-sol de la rue St-Jacques...

VENTES PAR ENCAN. PAR BENNING ET BARSALOU. Meubles de Ménage SUPERIEURS. LES SOUS-SIGNÉS VENDRONT LUNDI, le 14 AVRIL...

En réponse à M. Scotte, M. J. A. McDonald dit que c'est l'intention du gouvernement d'introduire un bill de milice et de banqueroute.

AVIS. LA BANQUE JACQUES-CARTIER. AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE le SECOND VERSEMENT de 10 p. cent sur le Fonds Capital...

AVIS SPECIAUX. GUERISSEZ LES MALADES. LES MALADIES D'ESTOMAC ET DE BOYAUX ont toujours pour cause les dépôts de matières nuisibles...

Meubles, Tapis, etc. L. DEVANY VENDRA, A SES SALLES, 159 Cathedral Block, RUE NOTRE-DAME.

VENTE REMISE. QUINCAILLERIE. LA GRANDE VENTE SANS RESERVE DE LA QUINCAILLERIE en général par Catalogue...

THE DES MONTAGNES DE JUDSON, POUR LA DESTRUCTION DES VERS. Herbes, Ecailles et Racines VERSUS BICÉPHALE VÉTÉNAIRE ET DROGUES.

VENTE IMPORTANTE. RICHES MEUBLES DE MENAGE. Peintures, Gravures, VAISSELLE D'ARGENT ET PLAQUEE.

JOS. ROBERT, Entrepreneur et Constructeur, No. 13, rue Rousseau, (Près du Carré Dohusie).

AVIS. DONNE AVIS QU'IL ENTREPREND LA construction de toute espèce de BÂTIMENTS à des conditions faciles et avantageuses.

LES MALADIES D'ESTOMAC ET DE BOYAUX ont toujours pour cause les dépôts de matières nuisibles...

Meubles de Ménage, TAPIS, COUVERTES, Services à Thé, Plaques, Bâillères. Samedi prochain, le 12 courant.

LA GRANDE VENTE SANS RESERVE DE LA QUINCAILLERIE en général par Catalogue...

THE DES MONTAGNES DE JUDSON, POUR LA DESTRUCTION DES VERS. Herbes, Ecailles et Racines VERSUS BICÉPHALE VÉTÉNAIRE ET DROGUES.

VENTE IMPORTANTE. RICHES MEUBLES DE MENAGE. Peintures, Gravures, VAISSELLE D'ARGENT ET PLAQUEE.

UNE EXCELLENTE TERRE, SITUÉE dans la paroisse de St-Amand, Boud de l'île, de la contenance de trois arpents de front et atteignant à son extrémité une largeur de six arpents sur toute sa longueur.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

LES MALADIES D'ESTOMAC ET DE BOYAUX ont toujours pour cause les dépôts de matières nuisibles...

UN AGRICULTEUR POUR LE CARRÉ VIGOR, s'adresser au Bureau de l'Inspecteur de la Cité, à l'Hôtel de la Ville, à DIX heures le matin, ou à DEUX heures l'après-midi.

LA GRANDE VENTE SANS RESERVE DE LA QUINCAILLERIE en général par Catalogue...

THE DES MONTAGNES DE JUDSON, POUR LA DESTRUCTION DES VERS. Herbes, Ecailles et Racines VERSUS BICÉPHALE VÉTÉNAIRE ET DROGUES.

VENTE IMPORTANTE. RICHES MEUBLES DE MENAGE. Peintures, Gravures, VAISSELLE D'ARGENT ET PLAQUEE.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

LES MALADIES D'ESTOMAC ET DE BOYAUX ont toujours pour cause les dépôts de matières nuisibles...

UN AGRICULTEUR POUR LE CARRÉ VIGOR, s'adresser au Bureau de l'Inspecteur de la Cité, à l'Hôtel de la Ville, à DIX heures le matin, ou à DEUX heures l'après-midi.

LA GRANDE VENTE SANS RESERVE DE LA QUINCAILLERIE en général par Catalogue...

THE DES MONTAGNES DE JUDSON, POUR LA DESTRUCTION DES VERS. Herbes, Ecailles et Racines VERSUS BICÉPHALE VÉTÉNAIRE ET DROGUES.

VENTE IMPORTANTE. RICHES MEUBLES DE MENAGE. Peintures, Gravures, VAISSELLE D'ARGENT ET PLAQUEE.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

LES MALADIES D'ESTOMAC ET DE BOYAUX ont toujours pour cause les dépôts de matières nuisibles...

UN AGRICULTEUR POUR LE CARRÉ VIGOR, s'adresser au Bureau de l'Inspecteur de la Cité, à l'Hôtel de la Ville, à DIX heures le matin, ou à DEUX heures l'après-midi.

LA GRANDE VENTE SANS RESERVE DE LA QUINCAILLERIE en général par Catalogue...

THE DES MONTAGNES DE JUDSON, POUR LA DESTRUCTION DES VERS. Herbes, Ecailles et Racines VERSUS BICÉPHALE VÉTÉNAIRE ET DROGUES.

VENTE IMPORTANTE. RICHES MEUBLES DE MENAGE. Peintures, Gravures, VAISSELLE D'ARGENT ET PLAQUEE.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

LES MALADIES D'ESTOMAC ET DE BOYAUX ont toujours pour cause les dépôts de matières nuisibles...

UN AGRICULTEUR POUR LE CARRÉ VIGOR, s'adresser au Bureau de l'Inspecteur de la Cité, à l'Hôtel de la Ville, à DIX heures le matin, ou à DEUX heures l'après-midi.

LA GRANDE VENTE SANS RESERVE DE LA QUINCAILLERIE en général par Catalogue...

THE DES MONTAGNES DE JUDSON, POUR LA DESTRUCTION DES VERS. Herbes, Ecailles et Racines VERSUS BICÉPHALE VÉTÉNAIRE ET DROGUES.

VENTE IMPORTANTE. RICHES MEUBLES DE MENAGE. Peintures, Gravures, VAISSELLE D'ARGENT ET PLAQUEE.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

LES MALADIES D'ESTOMAC ET DE BOYAUX ont toujours pour cause les dépôts de matières nuisibles...

UN AGRICULTEUR POUR LE CARRÉ VIGOR, s'adresser au Bureau de l'Inspecteur de la Cité, à l'Hôtel de la Ville, à DIX heures le matin, ou à DEUX heures l'après-midi.

LA GRANDE VENTE SANS RESERVE DE LA QUINCAILLERIE en général par Catalogue...

THE DES MONTAGNES DE JUDSON, POUR LA DESTRUCTION DES VERS. Herbes, Ecailles et Racines VERSUS BICÉPHALE VÉTÉNAIRE ET DROGUES.

VENTE IMPORTANTE. RICHES MEUBLES DE MENAGE. Peintures, Gravures, VAISSELLE D'ARGENT ET PLAQUEE.

NOUVELLES ANNONCES. DEMANDE D'UN JEUNE HOMME expérimenté des affaires et pouvant familièrement les deux langues pour un emploi d'intelligence pour un bureau d'affaires.

UN SUPERBE ET BONNE TERRE SITUÉE au nord-est de la Rivière à la Grande, dans le village de Rigaud, contenant trois arpents de largeur sur trois arpents de profondeur.

LES MALADIES D'ESTOMAC ET DE BOYAUX ont toujours pour cause les dépôts de matières nuisibles...

UN AGRICULTEUR POUR LE CARRÉ VIGOR, s'adresser au Bureau de l'Inspecteur de la Cité, à l'Hôtel de la Ville, à DIX heures le matin, ou à DEUX heures l'après-midi.

LA GRANDE VENTE SANS RESERVE DE LA QUINCAILLERIE en général par Catalogue...

THE DES MONTAGNES DE JUDSON, POUR LA DESTRUCTION DES VERS. Herbes, Ecailles et Racines VERSUS BICÉPHALE VÉTÉNAIRE ET DROGUES.

VENTE IMPORTANTE. RICHES MEUBLES DE MENAGE. Peintures, Gravures, VAISSELLE D'ARGENT ET PLAQUEE.

